



*Etablissement d'enseignement supérieur libre privé fondé en 1899*  
107, rue de Tolbiac Paris 75013 Sarl au capital de 445.200 Euros RCS PARIS B 504 435 421

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE  
« VAE »  
DIPLOME DE JOURNALISME – MASTERES I et II

Année 2023

#### MODALITES D'INSCRIPTION

**Les frais d'inscription/candidature sont d'un montant de 100 € (par virement)**

**Pièces obligatoires à joindre (par email à [admissions@esj-paris.com](mailto:admissions@esj-paris.com) )**

- \_ Lettre de motivation,
- \_ Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- \_ Photo format identité récente en format JPEG

#### OBJECTIF

L'objectif principal de la procédure de VAE est l'obtention du diplôme de l'ESJ Paris  
Valider ses compétences et le cas échéant, intégrer une formation diplômante de l'ESJ Paris ou d'une autre école de journalisme en formation continue.

#### DELAI DE REPONSE

Une convocation l'oral d'admission (en présentiel ou visioconférence) sera adressée aux candidats retenus, par mail. La réponse de la commission d'admission vous parviendra par email (si aucune réponse ne vous parvient au-delà de deux semaines, vous pouvez contacter l'administration ESJ).

#### MODALITES D'INSCRIPTION

**Les frais de dossier de candidature d'un montant de 100 € couvrent l'étude et le suivi administratif du dossier de candidature, par virement bancaire.**

Le rythme et le calendrier de la procédure sont largement dépendant de la production des informations par le candidat.

**Les frais de procédure de la VAE (à régler avant chaque étape)**

**La présélection est gratuite (envoi du CV et entretien n°1)**

### **1ère étape (présente étape)**

Enregistrement du dossier

Recevabilité administrative interne à l'ESJ frais : 500 €

### **2ème étape**

Remise par le candidat du livret 1 de VAE (formation et expérience professionnelle)

Etude du dossier

Entretien n°2

Délibération initiale du Jury de VAE frais :

Tarif : 500 €

Orientation éventuelle vers un cycle ESJ ou poursuite de la procédure VAE

### **3ème étape**

Envoi du livret 2 par l'ESJ

Auto-évaluation du candidat sur le livret 2

Entretien, discussion de l'auto-évaluation du candidat sur le livret 2 (par rapport aux blocs de compétences du métier)

Délibération du Jury Tarif : 500 €

### **4è étape**

Si validation totale et admission : frais de diplôme : gratuit

Si validation partielle : programme optionnel de formation complémentaire proposée

Si refus : ajournement ou réorientation

### **Accompagnement optionnel (facultatif)**

Frais : 500 €

Les paiements se font exclusivement par virements à l'ordre de l'ESJ DI avec la mention/motif : « VAE »

Les frais financiers inhérents aux virements sont à la charge de l'émetteur.

Les prestations font l'objet de l'établissement d'une facture

### **ETAT CIVIL**

(écrire en majuscule, merci)

Nom marital .....

Nom de jeune fille .....

Prénom(s) .....

Date de naissance : / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / Ville .....

Nationalité .....

Situation de famille : \_ Célibataire \_ Marié (e) \_ Divorcé (e) \_ Veuf (ve)

## COORDONNEES

Adresse .....

Code Postal : / / / / / Ville .....

Téléphone (+ Whatsapp) : / / / / / / / .....

Email .....

## DERNIER DIPLOME OBTENU

### - Obtenu (s)

Année : .....

Diplôme : .....

Etablissement : .....

### Médiation :

Conformément aux dispositions de l'article L.612-1 du Code de la consommation, le candidat, signataire de la fiche financière, a la possibilité en cas de litige de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

**Association des médiateurs indépendants d'Île de France**  
1 place de Fleurus 77100 Meaux – France contact@amidif.com

Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans le présent dossier et déclare :

1. déposer ma candidature pour la procédure de **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)** pour l'année universitaire 2023/2024,
2. avoir pris acte des conditions de ladite candidature et des conditions générales de vente,

Fait à ..... le .....  
Signature du (de la) candidat(e) .....

Pour l'ESJ Paris  
*La Direction*



*NOTA : Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par la commission.*

*Pour une bonne gestion de votre dossier, celui-ci doit être complet et dûment rempli et retourné :*

Soit par mail : [admissions@esj-paris.com](mailto:admissions@esj-paris.com)

Virement bancaire :

ESJ DI

IBAN : FR76 3000 3033 8300 0200 4878 676

BIC/SWIFT : SOGEFRPP

## **Conditions générales de vente**

La procédure de VAE est réalisée par l'Ecole supérieure de journalisme de Paris, établissement privé d'enseignement supérieur libre reconnu par l'Etat, inscrit au Rectorat le 27 avril 1901.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux prestations proposées par ESJ Paris et souscrites par le candidat dans le cadre du paiement en ligne des frais de candidature de la VAE proposée par l'école.

### **Article 1 : Les formalités de candidature**

Les formalités de candidature sont communes à tous les candidats, par email.

### **Article 2 : Prestations**

Les prestations régies par les présentes CGV sont celles qui figurent sur le site Internet et qui sont indiquées comme vendues.

Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible.

ESJ Paris se réserve le droit de reporter une procédure. Les candidats concernés seront informés avant le début de la procédure.

### **Article 3 : Les frais de procédure VAE**

Les frais sont ceux indiqués dans les documents d'inscription et de candidature pour une année académique. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises.

ESJ Paris s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, l'établissement s'engage à facturer les candidats aux prix indiqués sur le site lors de l'acte d'inscription.

### **Article 4 : Les modalités de paiement**

Le règlement des frais de VAE s'effectue par virement sur le compte ad'hoc de ESJ Paris, plus exceptionnellement par chèque ou en espèces avec remise d'un récépissé et avis motivé écrit du candidat

### **Article 5 : Droit de rétractation**

Conformément aux dispositions européennes, pour tout nouveau contrat souscrit, ESJ Paris accorde au candidat un droit de rétractation de 14 jours francs à compter de la date de la réception du contrat des études et d'un acompte versé et donne droit pour le candidat au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le candidat a exercé son droit de rétractation.

Pendant ce délai, le candidat pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité. La rétractation peut se faire par l'intermédiaire d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par e-mail. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

### **Article 6 : Signature et preuves**

Dans tous les cas, le versement d'un acompte vaudra preuve de l'intégralité de ladite commande et vaudra exigibilité des sommes engagées par la saisie des Prestations figurant sur le bon de commande. Cet acompte vaut signature.

Les registres informatisés conservés par ESJ Paris dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

### **Article 7 : Responsabilité**

ESJ Paris s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de l'ESJ Paris ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence ou à une grève.

### **Article 8 : Loi Applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française et de la juridiction dont relève l'ESJ Paris.

### **Article 9 : Acceptation du Candidat**

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le candidat, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

### **Article 10 : RGPD**

Nous appliquons la réglementation RGPD en matière de conservation des données personnelles.